

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 mars 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le huit Mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mr François SYLVESTRE, Maire de la commune.

Etaient Présents : **Mme LAUGAUDIN Chantal, M. CARON Didier, M. DECLINCHAMP Frédéric, M. GODIN David, M. GUINOT Patrick, Mme LISTWAN-BREARD Anne-Sophie, M LOISON Olivier, M. SYLVESTRE François.**

Procurations : **M. BLOSSE Ludovic donne pouvoir à M. SYLVESTRE François, Mme SYLVESTRE Roselyne donne pouvoir à Mme LAUGAUDIN Chantal, Mme BARRE Norha donne pouvoir à Mme LISTWAN-BREARD Anne-Sophie, M. COUSIN Gilles donne pouvoir M. DECLINCHAMP Frédéric**

Etaient Absents : **Mme SURVILLE Aurélie, M. LORNE Vincent, Mme RIOUAL Véronique**

Etaient Excusés : **Mme Sylvestre Roselyne, Mme BARRE Norha, M. COUSIN Gilles, M. BLOSSE Ludovic**

A été nommée comme Secrétaire de séance : **M. DECLINCHAMP Frédéric**

Secrétaire de Maire présente : Mme Gonnet Celina

### **1°) 2023-19 Suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et création d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe**

M. Le Maire informe l'assemblée, que, compte tenu de l'avancement de grade de Mme REVELLAT Sandrine il convient de supprimer l'emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à raison de 15 heures par semaine à compter du 10 Mars 2023. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'adopter la proposition du maire

### **2°) 2023-20 Tableau des effectifs commune de CUY 2023**

M. Le Maire propose à l'assemblée, de mettre à jour le tableau des effectifs, aux nombres de 9 agents, à compter du 1er avril 2023. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée et de fixer le nouveau tableau des effectifs de la collectivité tel qu'indiqué.

### **3°) 2023-21 Enveloppe 2023 RIFSEEP**

Le Maire informe l'assemblée du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transformable à la fonction publique territoriale.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versés antérieurement.

L'enveloppe global présentée par M. Le Maire cette année est de 19200€

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent ce montant.

### **4°) 2023-22 Devis branchement SAUR 2 rue Pierre Larousse**

M. Le Maire indique que nous avons reçu un devis de la SAUR pour l'exécution d'un branchement assainissement individuel concernant la maison située au 2 rue Pierre Larousse. Ce devis s'élève à 1263.04€ HT soit 1389.34€ TTC. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent et autorisent M. le Maire à le signer et le renvoyer.

### **5°) 2023-23 Devis branchement SAUR rue du Presbytère**

M. Le Maire indique que nous avons reçu un devis de la SAUR pour l'exécution d'un branchement assainissement individuel concernant la maison à construire rue du Presbytère. Ce devis s'élève à 2006.09€ HT soit 2407.30€ TTC. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent et autorisent M. Le Maire à le signer et le renvoyer.

### **6°) 2023-24 Rachat ou non de la ZOE**

Le Contrat de Location de la voiture ZOE arrivant à échéance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas racheter le véhicule du fait de sa faible utilisation et autorise M. Le Maire à la rendre au concessionnaire Renault.

### **7°) 2023-25 Annulation prêt bancaire**

Suite à l'intervention du service contrôle de légalité de la Sous -Préfecture de Sens (leur courrier), M. Le Maire explique qu'il est nécessaire d'annuler les délibérations 2023-15 et 2023-15 bis car le prêt ne peut pas être contracté et signé avant le vote du budget 2023. Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, acceptent cette annulation.

### **8°) 2023-26 Feu d'artifice 2023**

M. Le Maire présente le devis feu d'artifice qui s'élève à 4645.68€ HT soit 5575€ TTC. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, sauf une abstention, après en avoir délibéré, acceptent celui-ci et autorisent M. Le Maire à le signer.

## **9°) 2023-27 CNAS attribution des cotisations agents**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir parlementé, ont décidé de ne pas maintenir la cotisation (comme l'attribution du RIFSEEP) pour les agents en congé longue maladie, en congé longue durée, en maladie professionnelle, en congé grave maladie, en congé CITIS dès le début de l'année civile. Par contre ils souhaitent maintenir pour tous les autres agents et les retraités pendant une durée de trois ans à compter de leur date de départ à la retraite à condition qu'ils résident dans l'Yonne.

Les membres, à l'unanimité, adoptent cette règle et autorisent M. Le Maire à l'appliquer.

## **10°) 2023-28 Don de chèque**

Lors de l'enterrement de son mari Mme Dieffenthaler a souhaité bénéficier de la salle du Conseil Municipal. Celle-ci lui a été accordée. De ce fait elle a fait un don de 50€ pour les enfants de CUY. A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte ce don et il autorise M. Le Maire à établir le titre de recette correspondant.

## **11°) 2023-29 Rétrocession de parcelles**

M. Le Maire fait part aux membres du mail reçu par le Notaire de Villeneuve la Guyard concernant les parcelles B638, B678, B704, B705, B706 et B707 appartenant aux conjoints CERNEAU. Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, la rétrocession à la commune pour l'euro symbolique des parcelles énoncées ci-dessus.

## **DIVERS :**

**-SABLIÈRES :** M. Le Maire informe l'assemblée qu'un projet de sablière est à l'étude en bordure de la D606 sur les communes d'EVRY et CUY sur une surface de 61 ha.

**-Travaux :** La subvention du département pour les travaux de toiture à l'école primaire est de 55424€.

Cependant nous sommes toujours dans l'attente du dossier chiffrés pour l'aménagement de la rue Georges Cerneau.

**-City :** De nombreuses dégradations de l'entourage sont à déplorer sur le terrain de sport.

Afin de le sécuriser et ainsi permettre son utilisation, une partie du grillage accolé aux espaces verts sera supprimé.

Le filet de retenu sera maintenu.

Un projet d'aménagement (terrains de boules/ agrès de sport extérieur) de l'espace vert à côté du city est à l'étude.

Une surveillance vidéo sera installée pour se préserver d'éventuelles dégradations.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.